



Champagne ancien

Le 20 juillet 1872, sept "champenois" publiaient un mémoire intitulé « Mémoire de la section de Champagne à l'appui de sa demande en séparation de la commune de Saint-Didier et en sa formation distincte ». La première partie de ce texte a été donnée dans le Bulletin Municipal n°82 (novembre 97). Une deuxième partie a fait l'objet de l'encart "Histoire" du Bulletin Municipal n°83 (avril 1998). Nous donnons ici la fin de ce « Mémoire ».

[Les auteurs du « Mémoire » faisaient précédemment état des "ressources sur lesquelles peut compter Champagne pour faire face aux charges qui lui incombent".]

« D'après ces données, nous vous soumettons le projet de budget pour la nouvelle commune, et nous l'établissons ainsi :

RECETTES		DEPENSES	
Recettes ordinaires		Dépenses ordinaires	
5 cent. sur foncière, personnelle et mobilière	4.218,50	Traitement du secrétaire de mairie	200,00
8 cent. sur patente	852,25	Frais de bureau	50,00
Permis de chasse		Registres, abonnements	100,00
Taxe des chiens		Concours à la dépense des enfants assistés, des aliénés et des mendiants	44,00
Chemins vicinaux, 5 cent.		Remise du receveur municipal	125,00
Prestation en nature	368,75	Perception des centimes communaux	110,00
Instruction, 3 cent. ordinaires	802,50		
Instruction, 4 cent. gratuité ou rétribution scolaire	516,25	Traitement du garde-champêtre	1.171,25
		Service des chemins vicinaux	
		Traitement d'un cantonnier	
		jours de prestation	
		Agent-voyer	
		Traitement d'un instituteur	600,00
Subvention du département pour complément des traitements ou location d'école proportionnelle à ce que reçoit aujourd'hui Saint-Didier	400,00	Traitement d'un institutrice	600,00
Insuffisance des revenus 20 cent. 1/2	1.539,65	Location de deux écoles	500,00
		Chauffage, prix	50,00
		Loyer et entretien des deux presbytères de St-Didier et Champagne	500,00
	4.050,25		4.050,25
Recettes extraordinaires		Dépenses extraordinaires	
20 cent. pour amortissement d'emprunt, chemins	1.475,00	Remboursement de l'emprunt au Crédit Foncier avec intérêt	681,25
		Remboursement de l'emprunt à la Caisse des chemins vicinaux	220,00
		Prévision d'annuité d'emprunt pour les constructions nécessaires, en dehors des souscriptions particulières	573,75
	5.525,25		5.525,25

Nous vous faisons observer que ce projet est établi en dehors des rentrées qui nous sont dues sur les propriétés communales de Saint-Didier ; et que des souscriptions particulières, d'autant plus considérables et pressées que la séparation aura été obtenue, sont acquises à la future commune de Champagne pour la construction de ses écoles, ce qui dégrèvera son budget du chiffre inscrit pour la location. Il ne viendra à la pensée de personne de mettre en doute leur facile réalisation, au souvenir de la rapidité avec laquelle ont été couvertes les souscriptions précédentes.

Nous déclarons en outre qu'à défaut de ces ressources, la population de Champagne est prête à augmenter le chiffre inscrit pour insuffisance du revenu ; qu'elle juge nécessaires et utiles les charges qui lui incomberaient pour ce fait, parce qu'elle considère que la séparation à laquelle elle a donné son plein assentiment ne peut pas être écartée. Autrement l'administration de la commune de St-Didier deviendrait impossible. L'obstacle mis à la séparation demandée ne servirait qu'à aigrir les esprits des diverses sections de la commune, tandis que l'acquiescement aux vœux de Champagne ne pourra que maintenir entre elles les sentiments de cordialité qui n'auront pour ainsi dire pas été interrompus. Convaincus de l'équité de notre cause, nous en présentons avec confiance les pièces aux lumières de Messieurs les membres du Conseil général, dont l'impartialité nous est assurée.

Les commissaires de Champagne : L. MONNIER, président — J.C. NOIR secrétaire — B. JACQUETANT — A. FONT-ROBERT — J.-P. DAVID — J. CLEMENT — M. VINCENT. Champagne, le 20 juillet 1872.

[D'autres demandes de séparation ont suivi. Jusqu'à la publication de la loi du 30 décembre 1900 consacrant l'érection de Champagne en commune distincte.]